

Extrait du site UGTG.org

url :Ã© <http://ugtg.org/spip.php?article868>

# **Alerte au peuple de Gwadeloup : Pa tini sÃ©kiwitÃ© laÃ©wopÃ©² !!!**

- Dossier spÃ©cial LKP - Secteurs mobilisÃ©s -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 19 avril 2009

Mis Ã© jour le : dimanche 19 avril 2009

---

**UGTG.org**

---

**[{JPEG}]ALERTE AU PEUPLE DE GUADELOUPE  
PA TINi SÃ©KIRITÃ© lâEuros" AÃ©WOPÃ© GWADLOUP**

**En 2001, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)** a introduit une exigence Ã l'effet que les Ã©tats doivent mettre en oeuvre un programme de certification de leurs aÃ©rodromes. La certification est entrÃ©e en vigueur le 1er novembre 2001. [1]

**En 2006 :** LâEuros" AÃ©roport de Guadeloupe PÃ©le CaraÃ©be devient le premier aÃ©roport des colonies Ã recevoir la certification OACI

**DEPUIS LE 17 DÃ©cembre 2008,** les pompiers de lâEuros" aÃ©roport sont en grÃ©ve. **Ils se battent pourquoi ? :**

Simplement pour rÃ©clamer le paiement des heures supplÃ©mentaires [2] effectuÃ©es depuis plusieurs annÃ©es.

Les nÃ©gociations sous mÃ©diation partisane du Sous PrÃ©fet [3] nâEuros"ont rien donnÃ©.

**Ces hommes, formÃ©s Ã la sÃ©curitÃ© des aÃ©roports, pour sauver des vies humaines sont mÃ©prisÃ©s, dÃ©valorisÃ©s, insultÃ©s.**

Ils se trouvent face Ã une **MAFIA** qui refuse dâEuros"appliquer ses propres textes :

[ - ] Conditions de dÃ©rogation pour les accords particuliers au niveau local : CPN du 21 DÃ©cembre 1981

[ - ] Application des 35 Heures : Article 26 du statut des chambres de commerce et dâEuros"industrie et son annexe, faisant rÃ©fÃ©rence au DÃ©cret 2000-815 du 25 Aout 2000 relatif Ã lâEuros"amÃ©nagement et la rÃ©duction du temps de travail dans la fonction publique de lâEuros"Etat

[ - ] Respect de la lÃ©gislation et de la rÃ©glementation applicables en matiÃ©re de droit du travail et convention collective applicable par le prÃ©fet : DÃ©cret 99-1162 du 29 DÃ©cembre 1999.

[ - ] Non respect du niveau de sÃ©curitÃ© et dÃ©classement de lâEuros" aÃ©roport : ArrÃ©tÃ© du 18 janvier 2007, Article 25, relatif aux normes techniques applicables au Service de Sauvetage et de Lutte contre lâEuros"Incendie des AÃ©ronefs sur les AÃ©rodromes.

**La seule reule rÃ©ponse aujourdâEuros"hui aux revendications des travailleurs sÃ© RÃ©KISISYON !!!**

**DEPUIS LE 17 DÃ©cembre 2008,** les pompiers de lâEuros" aÃ©roport sont en grÃ©ve :

[ - ] 3 minutesâEuros! pour sauver la vie de 300 passagers

[ - ] 3 minutesâEuros! avec 32 pompiers opÃ©rationnels

[ - ] AujourdâEuros"huiâEuros!.ils ne sont que 5âEuros! et sous le coup de la rÃ©quisitionâEuros! donc pas opÃ©rationnels.

**MISYÃ© PRÃ©FÃ© PWAN RESKONSABILITÃ© AW  
Ou pÃ©kÃ© pÃ© Ã« KOURY Ã » kon le 28 JanviÃ© 2009 CWTC**

*LAPWENT le 16 Avril 2009*

[1] **NDLR** : Cette mise Ã  jour introduit, pour la premiÃ¨re fois, des exigences relatives Ã  la certification des aÃ©rodromes. Il est recommandÃ© que tous les aÃ©rodromes ouverts au public soient certifiÃ©s par les autoritÃ©s compÃ©tentes des Ã©tats avant le 1er novembre 2001. Toutefois, tous les aÃ©rodromes utilisÃ©s pour des vols internationaux devront Ãªtre certifiÃ©s avant le 27 novembre 2003. Une autre norme, qui est une pratique recommandÃ©e depuis le 1er novembre 2001, exige la prÃ©sence d'un systÃ©me de gestion de la sÃ©curitÃ© (SMS) Ã  tous les aÃ©rodromes certifiÃ©s avant le 24 novembre 2005.

[2] **NDLR** : Les heures d'Ã©quivalence concernent certains emplois dÃ©terminÃ©s pour lesquels existent des pÃ©riodes d'inactivitÃ© ou de moindre activitÃ© (gardiennage, attente...). Dans ce cas est Ã©tablie une Ã©quivalence entre la durÃ©e lÃ©gale du travail et la durÃ©e du travail comprenant ces pÃ©riodes effectuÃ©es par le salariÃ©. Ces pÃ©riodes d'Ã©quivalence ne constituent pas des temps de travail effectif mais sont rÃ©munÃ©rÃ©es "conformÃ©ment aux usages et conventions ou accords collectifs". Dans certains secteurs (hÃ©tellerie, restauration, santÃ©, mÃ©dico-social...) s'applique une durÃ©e dite d'Ã©quivalence. Il peut par exemple Ãªtre convenu que la durÃ©e hebdomadaire normale de prÃ©sence dans l'entreprise, compte tenu des pÃ©riodes d'inaction et du rÃ©gime d'Ã©quivalence, sera de 37 heures, comptÃ©es comme 35. Dans cet exemple les Ã©ventuelles heures supplÃ©mentaires commenceront aprÃ¨s la 37eme heure de travail et non aprÃ¨s la 35eme heure.

La loi du 19/1/2000 prÃ©cise que les heures d'Ã©quivalence ne peuvent Ãªtre instituÃ©es que par dÃ©cret en Conseil d'Etat ou par dÃ©cret simple pris aprÃ¨s conclusion d'un accord collectif de branche. On ne peut donc pas Ã©tablir une liste de professions concernÃ©es : rechercher dans les dÃ©crets celui qui concerne Ã©ventuellement votre mÃ©tier. En outre, les salariÃ©s travaillant dans un secteur oÃ¹ existent des horaires d'Ã©quivalence ne sont pas tous concernÃ©s par ce rÃ©gime. L'Ã©quivalence ne concerne que les salariÃ©s dont l'emploi comporte effectivement des pÃ©riodes d'inaction, et il appartient Ã  l'employeur d'en apporter la preuve.

La Cour europÃ©enne de justice a condamnÃ© la France dans un arrÃªt du 1/12/2005 en prÃ©cisant que "le temps qui n'est pas du temps de repos doit Ãªtre considÃ©rÃ© comme du temps de travail, que la personne travaille activement ou qu'elle soit en veille". Les heures d'Ã©quivalence entrent dans le temps de travail effectif, lequel ne doit pas en Europe dÃ©passer 48 heures par semaine. Ceci a notamment entraÃªnÃ© l'annulation partielle le 28/4/2006 du dÃ©cret 2011-1384 du 31/12/2001 qui instituait des Ã©quivalences pour les ASH effectuant des veilles de nuit dans les Ã©tablissements sociaux et mÃ©dico-sociaux gÃ©rÃ©s par des associations privÃ©es Ã  but non lucratif.

Ensuite le Conseil d'Etat a annulÃ© le 18/10/2006 l'avenant du 13 juillet 2004 Ã  la convention collective des hÃ©tels-cafÃ©s-restaurants (CE 18 octobre 2006, nÃ° 276359, 276360, 277153, 277155, 278106, avec effet rÃ©troactif au 1/1/2005, date de parution du dÃ©cret 2004-1536 du 30 dÃ©cembre 2004 au JO [http://www.conseil-etat.fr/ce/jurispr/index\\_ac\\_id0642.shtml](http://www.conseil-etat.fr/ce/jurispr/index_ac_id0642.shtml)).

[3] **NDLR** : Rien d'Ã©tonnant Ã  cela. Sa femme - qui aprÃ¨s avoir dÃ©frayÃ© la chronique dans une histoire vite Ã©touffÃ©e d'arrestation pour dÃ©faut de permis de conduire, s'affichait gaiement dans les pages du supplÃ©ment du France Antilles consacrÃ©es aux Vivandwi & SoirÃ©es de certains People & VIP - est une proche du clan Koury et une amie de Colette Koury. Qu'on ne s'Ã©tonne pas non plus, dÃ©s lors, que les scandales et autres affaires judiciaires du clan Koury n'Ã©meuvent pas plus la justice et l'Etat... La filiÃ¨re latino-amÃ©ricaine dans la haute fonction publique franÃ§aise dans les colonies tropicales devrait rÃ©server encore quelques surprises...